

Bureau de la présidente-directrice générale

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Pointe-Claire, le 7 septembre 2022

Monsieur Alex Bottausci
Maire
Ville de Dollard-des-Ormeaux
12001, boul. de Salaberry
Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9B 2A7

Monsieur Dimitrios Jim Beis
Maire de l'arrondissement
Pierrefonds-Roxboro
13665, boul. de Pierrefonds
Pierrefonds (Québec) H9A 2Z4

Objet : DÉCLARATION PUBLIQUE DE PROJET AMENDÉE
Maison des aînés de Pierrefonds-Roxboro/Dollard-des-Ormeaux
Lot de démolition du bâtiment existant sis au 4601 boulevard des Sources

Monsieur Bottausci,
Monsieur Beis,

La présente fait suite à l'avis de projet transmis le 30 juin dernier concernant le projet mentionné en rubrique. Tel que mentionné dans cet avis, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal procède à la construction d'une Maison des aînés qui sera située en partie sur le territoire de la ville de Dollard-des-Ormeaux, plus précisément au 4601 boulevard des Sources et en partie sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Ce projet consiste en une nouvelle construction de 192 places entièrement dédiée aux soins de longue durée et il est visé par la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure* (RLRQ, c. A-2.001) (ci-après la « **Loi** »). La date de début des travaux est prévue au printemps 2023, lesquels devraient se terminer en décembre 2025.

La présente déclaration publique de projet concerne uniquement les travaux relatifs à la démolition du bâtiment existant ainsi qu'à la décontamination des sols présents sur le site. Les travaux de construction de la maison des aînés ne sont donc pas concernés par la présente. La date de début des travaux du lot de démolition est prévue en octobre 2022, lesquels devraient se terminer en décembre 2022.

Conformément à l'article 64 de la Loi et suivant l'expiration du délai requis depuis la transmission de l'avis de projet mentionné ci-haut, la présente correspondance constitue la déclaration publique de projet prévue audit article. De plus, en conformité à l'article 65 de la Loi, la Ville doit publier sans délai la présente déclaration publique de projet par tout moyen jugé approprié. De plus, à compter du 10^e jour suivant la notification de la déclaration publique de projet, le projet d'infrastructure est réputé avoir obtenu toutes les autorisations municipales requises et être conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur sur le territoire en ce qui concerne l'installation des stèles signalétiques.

Nous demeurons évidemment disponibles pour tout questionnement que vous pourriez avoir concernant les présentes et nous vous assurons de notre entière collaboration.

Veillez agréer, Messieurs les Maires, nos salutations distinguées.

La présidente-directrice générale par intérim,

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials and a long horizontal stroke.

Najia Hachimi-Idrissi, MSc adm. Santé

- c.c. M. Jack Benzaquen - Directeur général, Dollard-des-Ormeaux
- M. Dominique Jacob - Directeur, Arrondissement Pierrefonds-Roxboro
- M. Louis Tremblay - Directeur du développement du territoire et études techniques, Arrondissement Pierrefonds-Roxboro
- Me Carole Arbour - Responsable des dossiers spéciaux et des transactions immobilières, MSSS
- Mme Zuni Celestino - Chargée de projets, SQI
- M. Jean-François Miron - Directeur général adjoint, CIUSSS ODIM